

## DECISION MUNICIPALE n° D20241122-138

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze  
 République Française

	<b>Service</b>	Finances	
	<b>Matière</b>	7.1.4	Finances locales – décisions budgétaires
<b>Objet</b>	<b>M57 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b>		

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6 ;
- Vu la délibération DL20230412-007 en date du 12 avril 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacun des sections déterminées à l'occasion du budget ;
- Vu la délibération DL20240410-007 en date du 10 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;

- Considérant la volonté de procéder à une étude pour la création d'un vestiaire au stade annexe Roger Leniaud, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 2.760,00€ du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » ;

Décide,

**Article 1 :** D'autoriser le transfert de crédits suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 760,00			
23	Immobilisations en cours	-2 760,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Dont le détail par fonction / nature est le suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Fonction / Nature	Libellé	Montant	Fonction / Nature	Libellé	Montant
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Fonction / Nature	Libellé	Montant	Fonction / Nature	Libellé	Montant
322 - 2031	Frais d'études	2 760,00			
211 - 2313	Immobilisations corporelles en cours – constructions	-2 760,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision ;

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 22 novembre 2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

  
Christophe ARFEUILLERE